



COMMUNE D'AULT

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT DE PRÉSENCE DE GOÉLANDS À DÉPOSER EN MAIRIE

Toutes les espèces de goélands et de mouettes sont protégées en France (Articles L.411-1 à L.411-5 et arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire). La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture et la naturalisation des spécimens sont interdits.

Les goélands sont une source de nuisances importante sur notre commune. La principale cause de stabilisation et de nidification de ces oiseaux est le nourrissage par les humains. Pour éviter les désagréments d'une nouvelle nichée il est donc recommandé de ne pas nourrir les oiseaux, de fermer systématiquement les bacs de déchets ménagers et de rendre inaccessible l'endroit où ils ont niché l'année passée.

Si vous constatez la présence de goélands sur votre propriété ou dans ses alentours, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous. Celui-ci nous permettra d'établir un recensement des lieux de nidifications et de prendre les mesures préventives nécessaires.

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom : -----

Prénom :-----

Adresse :-----

Code postal :-----

Ville :-----

Veillez saisir au moins un numéro de téléphone

Téléphone :

Portable :

Adresse électronique :

Vous êtes :

Propriétaire	
Locataire	
Syndic d'immeuble	

Nuisances subies

Adresse précise de la propriété concernée à Ault :

Type de propriété :

Maison	
Résidence/ Immeuble	
Bâtiment industriel ou Administration	

Nature de la gêne :

Sonore	
Déjections	
Nidifications	
Poussins	
Agressions/Attaques	

Période(s) de l'année :

Depuis quand subissez-vous cette gêne ? :

Existe-t-il des sources de nourriture à proximité ? :

Observations :

Date et signature :
